



PV de l'AGO du 13 juin 2023 – Saint Germain En Laye

Au vu de la liste d'émargement, le quorum est atteint : 24 universités sont présentes ou représentées, le nombre de délégués présents est de 53 (dont 2 non votants) et 58 pouvoirs ont été transmis, soit au total 109 votants. La majorité absolue étant de 55, en conséquence l'assemblée générale peut siéger et délibérer.

En ouverture de l'assemblée le président adresse les remerciements de l'Union à la ville représentée par le maire adjoint et à Mme Dumortier directrice de l'Université Libre de Saint-Germain-en-Laye pour la qualité de l'accueil et de l'organisation. Il souligne également l'importance du lien Université avec la ville et du soutien apporté.

Le Président ayant fait constaté que les conditions sont remplies pour que l'Assemblée puisse valablement délibérée, il ouvre l'AG en présentant l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1° - Adhésion à l'UFUTA de l'UTLS de DINARD

2° - Vote du CR de l'AGO du 15 juin 2022

3° - Mouvement des adhérents

4° - Vote des rapports (moral et financier)

5° - Éléments Budgétaires

6° - Actions en cours de l'UFUTA

7° - La problématique du partage des cours visio

8° - Concours des plumes 2023

9° - Chardons 2024

10° - Questions diverses (aucune)

1° - Adhésion à l'UFUTA de l'UTLS de DINARD

L'Université de tous les savoirs de Dinard a demandé son adhésion à l'UFUTA. Conformément à l'article 6 des statuts de l'UFUTA définissant les critères d'adhésion, l'article 7 créant la commission LABEL et l'article 8 indiquant les règles d'admission, la demande de l'UTLS de Dinard a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration, la commission Label ayant donné le Label « membre agréé »..

La demande est ensuite soumise au vote de l'Assemblée générale dont relève la décision finale.

Contre 0

Abstention 0

adopté à l'unanimité

Le président de Dinard, M VERSTRAETE remercie Stéphane Ravaille, Françoise David-Sciara et la commission Label pour l'aide apportée à la constitution du dossier de candidature ainsi que l'AG de l'UFUTA.

2° - Vote du CR de l'AGO du 15 juin 2022

Le compte rendu de la précédente AG est soumis au vote.

Contre 0

Abstention 0

adopté à l'unanimité

3° - Mouvement des adhérents

Vu l'article 9 de nos statuts intitulé Démission – radiation, il est demandé à l'AG de prendre acte des départs suivants :

Université du temps libre du pays d'Aubagne et de l'étoile :

Elle a été accréditée pendant 2 ans + 1 (année Covid) La période d'accréditation est désormais terminée, l'UTL quitte l'Union faute d'avoir adhéré.

Université du tiers temps de Béziers :

La situation identique

Université drouaise du temps libre de Dreux

Elle a informé le Président qu'elle quitte l'UFUTA pour raisons financières

Université du temps libre de Lorraine - Metz

Elle souhaite surseoir d'une année à la cotisation

- L'UTL de Belley

Elle a informé le Président qu'elle quitte l'UFUTA .

Le Président rappelle l'article 8 de nos statuts ainsi que l'article 8 de notre règlement intérieur qui donne un délai de 3 ans à partir de la prise d'acte de la radiation à une structure, pour revenir dans l'UFUTA sans faire un dossier d'admission et par simple vote du CA.

4° - Vote des rapports (moral et financier)

Le Président présente son rapport moral qui est mis **en annexe 1**. Le Président constate que l'objet social de l'UFUTA est respecté, ainsi que les statuts et soumet ce rapport moral au vote.

Vote du rapport moral : Contre 0

Abstention 0

adopté à l'unanimité

Le président adresse ses remerciements au Conseil d'administration pour son travail à ses côtés et l'Assemblée Générale pour sa confiance.

Le Président passe la parole à M LATRY, trésorier de l'UFUTA pour présentation du rapport financier.

Monsieur LATRY présente la liste des structures à jour de leur cotisation 2022-2023 (**Annexe 2**) puis son rapport financier sur la période 2021-2022 (**voir Annexe3**).

Au cours de cette présentation apparaît un déficit de **3 015,02€** au 31/08/2022 et le Président propose à l'AGO de voter le prélèvement sur les réserves pour couvrir la perte de l'exercice 2021-2022. Celles-ci seront donc de 58 954,70 € après prélèvement.

Vote :

Contre 0

Abstention 0

Le Prélèvement sur le fonds de réserve **est adopté à l'unanimité**

Le Président, à la fin de la présentation remercie très chaleureusement M le trésorier pour tout le travail accompli et la rigueur de tenu des comptes et soumet le rapport financier au vote .:

Vote du rapport financier : Contre 0

Abstention 0

adopté à l'unanimité



5° - Éléments Budgétaires

5.1 Budget en cours d'application

Avant de faire voter à cette assemblée la cotisation 2023-2024 ainsi que le budget prévisionnel, le président et le trésorier présentent les éléments du budget en cours d'application 2022-2023 (**voir annexe 4**). Il apparaît comme étant en équilibre, l'exercice présentera sans doute un léger déficit.

5.2 Vote de la cotisation 2023-2024

Le CA ayant voté à l'unanimité la proposition du Président de maintenir la cotisation 2023-2024 à 0,50€ par adhérent, il est demandé le vote de l'AG sur cette proposition :

Vote : Contre 0 Abstention 0

La cotisation de 0,50€ par adhérent **est adoptée à l'unanimité**

5.3 Budget prévisionnel 2023-2024

En découle le budget prévisionnel présenté **dans l'annexe 5**. Le Président prévoit un prélèvement sur fonds de réserve de 8 000€ afin de pouvoir financer les projets de l'UFUTA dans le cadre du projet ufuta ambition 2024.

Vote : Contre 0 Abstention 0

Le budget prévisionnel **est adopté à l'unanimité**

6° - Actions en cours de l'UFUTA

Politique de communication :

Mise en valeur d'une structure pendant 1 mois sur le site : Olivier Barale avec l'aide de Etienne Langlois
Prévision : Saint-Germain-en-Laye en septembre, Agde en octobre.

Correspondant UFUTA :

Objectif améliorer les relations entre l'UFUTA et les structures pour amplifier la communication vers les adhérents des structures : le président suggère de lui donner la parole lors des Conseils d'administration et de l'Assemblée générale de la structure. Il demande également de dédier une page sur les sites web des structures adhérentes à l'UFUTA.

Convention collective

Au Questionnaire Qu'attendez vous de l'UFUTA 6 structures ont répondu

Ariane Chartier a étudié les réponses. Le président s'engage à revenir vers une AGO, si nécessaire convoquée à cet effet pour une prise de décision collective. Il indique souhaiter l'unanimité avant d'agir car l'UFUTA ne doit rien imposer aux structures qui ne seraient pas d'accord avec telle ou telle convention.

Le président donne la Parole à Ariane CHARTIER chargée du suivi de ce dossier.

Problématique contrats enseignants/convention collective

Si vous ne pouvez pas trouver d'intervenants bénévoles, si vous n'avez pas ou pas assez d'intervenants sur factures :

La seule solution pour être en règle : avoir accès au Contrat à Durée Déterminée saisonnier dit CDD d'usage CDDU

Comment ? 2 moyens :

(Attention : il s'agit de droit du travail, pas de charges sociales, pas de cotisation Agirc, pas d'agrément EJP, etc.... qui font l'objet d'autres aspects et contraintes de la rémunération salariale.

Il s'agit du respect de la législation sociale qui en cas de manquement peut coûter très cher en cas de litige avec un salarié I...)

1) par la Convention Collective

2 rappels

* la loi : la loi prévoit le CDDU s'il s'agit d'action culturelle, d'activités d'enseignement, ce qui est notre cas
Mais

L'enseignement doit être obligatoirement non permanent, limité à une fraction d'année scolaire : c'est toujours notre cas à l'exception des programmes identiques chaque année = dans ce cas : Contrat à Durée Indéterminée Intermittent (CDII) OBLIGATOIRE (cf. : langues étrangères, Arts plastiques)

Mais :

Les dispositions des lois sociales sont renforcées par les conventions collectives

*la Convention Collective (CC)

Elle correspond au code APE

Si elle est dite « étendue » (c'est-à-dire étendue par arrêté ministériel) : elle est obligatoire pour tous les employeurs du secteur d'activité même si très peu de salariés et pour tous les salariés que l'on en ait 2, 20, 200, ou 2000

Seules 6 réponses au questionnaire ont été reçues, il semble cependant que la majorité des structures associatives relèvent de la CC Animation appelée maintenant ECLAT

- Or : la CC ECLAT, CC « étendue », n'autorise pas les CDDU : nous sommes dans un vide juridique

Toutefois il y a au moins 2 exceptions où l'Insee a attribué un code APE différent renvoyant à une autre CC (St Germain, St Nazaire)

Donc

S'il peut exister des interprétations différentes de l'Insee = cela veut dire que rien n'est inscrit « dans le marbre » □ donc peut-être négociable ? □ donc possibilité de changement de CC vers une CC reconnaissant le CDDU

Deux CC reconnaissent le droit aux employeurs de pratiquer le CDDU : la CC Formation et la CC de l'enseignement privé

* La CC de l'Enseignement privé : il est peu probable que l'on nous y apparente (il s'agit d'établissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur sans convention avec l'Etat donc d'activités destinées aux enfants)

* La CC de la Formation = il s'agit de la formation professionnelle continue (loi Delors) mais c'est peut-être jouable car si nous ne faisons pas de formation professionnelle à proprement parler, certains de nos cours peuvent y contribuer et dans tous les cas, nous faisons de la « formation tout au long de la vie »

Une étude rapide montre qu'elle n'est pas plus « chère » qu'Éclat (possibilité de majoration Assedic de 4,05% à 4,55%)

Que faire ? Plaider notre cause auprès des instances publiques compétentes pour obtenir un changement du code Ape relevant du champ de la CC Formation mais ce n'est pas sans risque pour nos pratiques actuelles

2) Par la négociation d'un avenant au sein de la CC ECLAT

*Faire reconnaître la spécificité de nos métiers d'intervenants ni professeurs, ni animateurs-techniciens au sens de la CC Eclat, par exemple :

-pas d'évaluation des élèves :

- souvent employeurs multiples (qui prend en charge la préparation des cours ?)

-ou déjà salariés dans une autre activité

-CDDII impossible (durée hebdomadaire de service de 2h tout au long de l'année)

...etc.

Mais, nous n'emporterons l'accord des représentants de la branche patronale (Hexopée) que si nous leur donnons les moyens de négocier avec les représentants des salariés, ce qui implique

* pour ce faire :

1) adhérer (et cotiser) à Hexopée sinon on ne voit pas pourquoi ils nous défendraient

2) leur expliquer et les convaincre que nous n'avons pas le choix sinon nous fermons nos UIA/UTL

3) donner des « billes » à nos représentants patronaux pour négocier un avenant spécifique intégrant le CDDU pour nos métiers d'intervenants (ne pas oublier que c'est avec des syndicats de salariés qui se sont battus et qui

se battent encore pour lutter contre la précarité de leurs emplois) comme, et selon les conseils qu'ils pourront nous donner :

- Augmentation des points de classification,
- prime de précarité
- reprise d'ancienneté

=>Il faut avoir les moyens de faire du lobbying

DONC :

3 hypothèses :

- 1) nous intervenons auprès des instances publiques pour obtenir de relever d'une Convention Collective qui nous autorise le CDDU
 - 2) nous intervenons auprès de la branche patronale pour que nos représentants négocient un avenant nous autorisant le CDDU
 - 3) nous poursuivons la ligne de conduite adoptée depuis des années : la tête dans le sable comme l'autruche
- Toutes les trois comportent des risques, les deux 1ères ouvrent une alternative de résolution du problème, la 3ième ne laisse que des risques.
Selon votre décision, l'UFUTA a dossiers et argumentaires prêts pour entamer les actions nécessaires

Le Président remercie Ariane et propose qu'une prochaine réunion des dirigeants puisse avoir ce thème à l'ordre du jour.

7° - La problématique du partage des cours visio

Le Président de l'UFUTA rappelle que le partage vidéo a été voté par l'AG du 15 juin 2022. Or l'UTL34 a proposé des cours et seuls 2 adhérents dans toute la France se sont inscrits.

Il demande à l'Assemblée de lui indiquer les facteurs de blocages et comment faire en sorte de les surmonter.

Parmi les propositions proposées au cours du débat qui s'engage, il est évoqué l'idée d'avoir l'information le plus tôt possible en cours d'année universitaire précédent la mise en place.

Il est également proposé que le système puisse être contrôlé par la structure qui s'inscrit, par exemple en vidéo projetant la séance dans une salle.

8° - Concours des plumes 2023

La Parole est donnée aux deux co-Présidents du Comité scientifique de l'UFUTA Marie Denise RISS COLY et Yvon LE GALL

3 domaines : thématique – nouvelle – poésie. Aucune proposition sur les 2 nouveautés : les pamphlets humoristiques et la BD

Participation de 8 structures :

<i>Nom de l'UTL</i>	<i>Thématique</i>	<i>Nouvelle</i>	<i>Poésie</i>
UTL34 Agde	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Angers		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Essonne		<input checked="" type="checkbox"/>	
Le Mans			<input checked="" type="checkbox"/>
Mayenne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Orléans		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Poitiers	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Saint Germain en Laye		<input checked="" type="checkbox"/>	

Palmarès :

<i>Rubrique</i>	<i>Plume d'or</i>	<i>Plume d'argent</i>
Thématique	Agde	Poitiers
Nouvelle	Orléans	Saint-Germain-en-Laye
poésie	Orléans	Orléans

Yvon LE GALL présente son rapport en le synthétisant. L'occasion également de rappeler les calendriers des prix :

Années paires : Assises: tous les 4 ans soit 2022-2026-2030

Chardons tous les 4 ans soit 2024 et 2028

Années impaires : Plumes tous les 2 ans

Les structures présentes primées et leurs candidats viennent rechercher leur plume d'or ou d'argent sous les applaudissements et les vives félicitations de Marie Denise RISS COLY qui remet les diplômes.

9° - Chardons 2024

Le Président de l'UTL34 informe l'AG des dates de ces chardons et des conditions d'accueil :

Les délégations seront reçues le lundi 27 Mai à Sète fin d'après-midi. Les chardons commenceront dès le mardi 28 Mai à 9H00 pour se terminer le jeudi 30 Mai à 13 H.

L'UTL34 vous recevra au centre Lazaret qui permet de rassembler tout le monde sur un même lieu, chambres plus repas pour un coût de 100€ par jour avec supplément pour le repas de Gala.

10° - Questions diverses (aucune)

Aucune question diverse

Le Président clôture l'AG en donnant rendez-vous à toutes et à tous en 2024 sur les bords de la méditerranée.

Annexe 1 : Rapport moral du Président

Ce rapport moral commence au 15 juin 2022 (AG MAYENNE) et se termine hier (12 juin 2023). Il est présenté au nom du CA qui l'a validé lors de sa réunion du 12 juin 2023.

Il est divisé en 4 parties avec les mêmes titres que les fois précédentes ce qui permet des comparaisons. Vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez sur ce rapport moral car il n'est pas nécessaire qu'elle soit inscrite à l'Ordre du Jour.

1^{ère} Partie consacrée à l'administration de l'Union

La période couverte par ce rapport moral reste marquée par les incertitudes liées à la période du COVID, par les départs de nombreuses UTLs et les difficultés de la communications UFUTA – structures membres.

Cette 1^{ère} partie est subdivisée en **3 grands points**.

1.1 Les organes de pilotage (Bureau et CA)

➤ 1.11 Modification dans le bureau de l'UFUTA

Le départ de l'UP de Nantes a entraîné de facto le retrait du bureau d'Yvon LE GALL qui occupait le poste de 1^{er} Vice-Président. Le CA a nommé Yvon LE GALL personne qualifiée et a ensuite décidé de lui confier la coprésidence du Comité scientifique de l'UFUTA (avec Marie Denise RISS COLY).

Le CA, sur proposition du Président, a également élu Mme Geneviève LANGLOIS de l'ULSG 1^{ère} Vice-Présidente.

➤ 1.12 Modifications dans la composition du CA de l'UFUTA

Le CA de l'UFUTA, vu l'article 15 des statuts a décidé de nommer Mme Marie-France HUREL de l'Université Libre de Saint-Germain en Laye de personne qualifiée. Il s'agit de permettre à des personnes souhaitant apporter leur aide à certains travaux de l'UFUTA de pouvoir régulièrement être convoquée aux réunions du CA. Il est rappelé que les personnes qualifiées n'ont pas de voix délibératives.

1.2 Le pilotage de l'UFUTA

➤ 1.21 Modification du règlement intérieur de l'UFUTA

Le R.I de l'UFUTA a été modifié **au niveau de l'article 22** premier §:

Nous avons voulu distinguer deux cas très clairement :

1^{er} cas l'administrateur prends les transports en commun et dans ce cas se fait rembourser sur présentation du billet ainsi que la carte sénior.

2^{ème} cas : il prends son véhicule personnel et on utilise le tarif kilométrique de l'administration fiscal en cours de validité.

➤ 1.22 Réunion du Bureau et du Conseil d'Administration fin état d'urgence

L'état d'urgence est arrivé à son terme après un an de fonctionnement article 20 ses statuts et du RI, nous n'avons pas reconduit cet état. Cependant il a été convenu avec les membres du CA que nos réunions pouvaient continuer en distanciel système pratique et peu coûteux. Seul le CA d'hier s'est tenu en présentiel.

Nous avons utilisé Microsoft Teams gratuitement jusqu'au 4 Avril et devenu payant pour moins de 4,44€ TTC depuis lors. Abonnement a été pris. Nous avons profité des CA en distanciel pour inviter systématiquement les suppléants afin de les intégrer plus facilement au CA de l'Union.

3 réunions de Bureau pour préparer les CA . Le 02/12/2022 le 27/01/2023 et le 28/03/2023

6 CA se sont réunis au cours de cette période (29 Août, 18 Octobre, 06 décembre en 2022 et 03 Février 04 Avril et 12 juin en 2023

À chaque fois sur notre site internet (Rubrique fonctionnement puis organes de pilotage puis CA), vous trouvez les comptes rendus dès qu'ils ont été approuvés par le CA. Il y a donc un décalage d'un CA.

Ce rapport moral intègre, bien entendu, tous les travaux du bureau et CA, sur la période, de manière analytique.

➤ 1.23 Journées des dirigeants

Remarque préliminaire : La journée des dirigeants a vocation à réunir, sur un ou plusieurs thèmes précis, les personnes qui dirigent les structures membres de l'UFUTA ou qui font partie de l'équipe dirigeante : Directrice (Directeur), Présidente (Président) Trésorière (Trésorier), Secrétaire ou autres dirigeants.

L'UFUTA a joué pleinement un rôle de collecte d'informations, de diffusion auprès de chaque structure, d'instance de réflexion, afin d'apporter une aide aux diverses structures.

Une seule journée des dirigeants a pu être organisée **le 14 Avril 2023** :

Nous avons pu faire un tour d'horizon sur la rentrée des structures présentes, nous avons expliqué les éléments de notre projet de communication, et j'ai parlé de l'échec des lettres aux candidats à la présidentielle.

Votre participation à ces journées sont essentielles. Si vous ne pouvez pas vous libérer n'hésitez pas à proposer à un de vos collaborateurs de venir s'exprimer.

Nous aurons une prochaine Journée des dirigeants dont le thème exclusif sera celui du Bilan des activités de l'UFUTA pour en faire une lecture collective et surtout une analyse stratégique. Ce Bilan doit être vu comme un outil de management, une aide au pilotage et à l'action prospective. Nous souhaitons également parler avec vous de son utilité, des éléments superflus que vous estimez devoir enlever et des éléments à y ajouter. Cette réunion se fera après les vacances de Toussaint.

Note : Les comptes rendus de ces journées ne sont accessibles que pour les structures membres de l'UFUTA sur la partie protégée du site. Si vous avez perdu vos identifiant et codes envoyez moi un courriel avec pour objet site protégé de l'UFUTA vous les recevrez

➤ 1.24 Implication plus grande des suppléants au sein du CA

Le CA a souhaité mieux impliquer les suppléants qui d'habitude ne sont sollicités que lorsque le titulaire ne peut se libérer. Profitant du fait que nos CA se sont tenus en virtuel, nous avons posé le principe d'inviter systématiquement les suppléants pour les faire participer à nos travaux. Je tiens à tous les remercier. Nous avons également bénéficié du travail des personnes qualifiées qui dans leur domaine respectif de mission ont apporté toutes leurs compétences.

➤ 1.25 le mouvement des adhérents :

Il vous a été présenté au point 2° de notre ordre du jour, je l'inclus dans le rapport moral en regrettant, à nouveau, que des structures nous quittent. J'espère que cela est temporaire.

1.3 le travail des administrateurs et des commissions

Je voudrais ici à la fois vous rendre compte du travail effectué par l'ensemble du CA mais également remercier tous les administrateurs qui œuvrent à mes côtés pour diriger notre Union. Les éléments essentiels du travail du CA sur la période couverte par ce rapport moral, en dehors d'autres points classés par ailleurs, sont les suivants :

➤ 1.31 le travail du Comité Scientifique :

Co-Présidents : Marie-Denise RISS-COLY et Yvon LE GALL

Autres membres : François AMBOLET, Françoise DAVID-SCIARA, Monique FALLEAU, Céline MENIL, Stéphane RAVAILLE. Soit 7 membres

L'essentiel du travail a été de lire les œuvres proposées au prix des plumes, puis d'en établir le palmarès.

Le Comité scientifique s'est réuni avec le comité organisateur des prochains Chardons en 2024.

➤ 1.32 le travail des commissions :

1 - La commission Label. Elle est composée de la manière suivante :

Structures Universitaire : M Olivier AGOSTINI (UTL Toulon), M Dominique BREILLAT (UTL Poitiers) M Yvon Le Gall, Mme Chantal PROUST (UTLO), M François VELLAS (AIU3A Toulouse)

Structures Associatives : M Bernard BODIN (UTLHM) , Mme Brigitte DUMORTIER (ULSG en laye) ; Stéphane RAVAILLE (UTL34) Mme LE TEXIER Lisette (UTLe)

Mme Céline Ménil prenant à sa charge le secrétariat et je l'en remercie chaleureusement.

Le travail de cette commission a été exemplaire et je souhaite le souligner. Nous avons étudié le dossier de candidature de l'UTLS de DINARD.

La commission était consciente de l'importance de ses recommandations et de la décision d'accorder ou non le Label membre agréé. En effet, ce Label permet de devenir membre à part entière de l'UFUTA sans avoir forcément un lien organique avec un établissement d'enseignement supérieur.

Nous avons demandé aux dirigeants de l'UTLS de DINARD de venir s'entretenir avec la commission afin de mieux cerner des points importants de leur dossier de candidature.

2 - La commission soutien aux projets n'a pas travaillé cette année encore faute de projets. Je lance un appel pour la construction de projets qui rentre dans les attributions de cette commission.

➤ 1.33 Les groupes de travail :

1 – Le groupe communication constitué pour cette mission a élaboré un plan média qui sera développé au point 6 de notre AG. Je tiens à remercier très chaleureusement Mme Françoise DAVID SCIARA VP à la communication, M Etienne LANGLOIS qui nous a fait profiter de ses compétences en matière de vidéo et M Olivier BARALE pour ses compétences en gestion de site Web.

2 - Monique Falleau a travaillé pour proposer à de nombreuses UTLs d'adhérer à l'UFUTA. Ce travail doit se mesurer sur le long terme. Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous les UTLs de Montargis, UTL de Montereau, Elle a par ailleurs contacté les UTLs de Vendôme (Loir et cher), UTL de Nogent le Rotrou () et repris contact avec ceux contactés l'an dernier.

3 – Création d'une commission convention avec Geneviève LANGLOIS, Ariane CHARTIER, François AMBOLET. Le travail de réflexion sera détaillé au point 6 de l'ordre du jour. Je tiens à remercier les membres de ce groupe de travail pour avoir pris en main le dossier délicat des conventions collectives.

2ième partie de ce rapport : La communication

Cette partie se divise en 2 éléments, communication interne puis communication externe

➤ 2.1 La communication interne

Diffusion du rapport général des assises grâce au travail des deux co-présidents, de Françoise DAVID-SCIARA. Les deux DVD remis pour construire ce rapport étaient peu utilisables. Pas de rush.

Grâce au travail de Françoise DAVID-SCIARA et l'aide précieuse d'Olivier BARALE nous avons continué la mise en ligne sur notre site internet des comptes rendus des CA, des journées des dirigeants. L'occasion pour moi de remercier chaleureusement M Olivier BARALE notre webmaster ; salarié de l'UFUTA.

Sous la direction de Françoise notre dynamique Vice-Présidente chargée de la communication : Mise à jour de l'annuaire de l'UFUTA ; Il est important que vous communiquiez tout changement intervenu dans votre structure.

Création et envoi du bulletin de l'UFUTA. Ceux-ci se trouvent également sur notre site Internet.

Merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce bulletin, élément de communication entre nous.

Enfin Monique Falleau vous a envoyé un document rappelant la possibilité d'un parrainage d'une structure nouvelle. Vous êtes nos ambassadeurs et les mieux placés pour convaincre une autre UTL d'adhérer.

➤ 2.3 La communication externe

Maintien des liens avec notre partenaire Xenia. Mme Amaury Présidente est ici présente.

Nous avons mis en ligne la carte interactive sur notre site internet comme annoncé lors de notre dernière AG.

Rencontre via zoom avec un député de haute Garonne (modem) M. Laurent Esquenet-Goxes qui enquête sur le bénévolat en particulier au sein de fédération. Il appartient à la commission Affaires culturelles et Éducation. J'ai fait passer l'idée du soutien de l'état, d'un statut du bénévole.

Réponse à un questionnaire pour les structures associatives, émanant des services de Mme SCHIAPPA.

Parmi les besoins majeurs à exprimer, le Président a coché les points concernant :

Le dialogue avec l'État : allègement du poids de la paperasse administrative ; Disposer de services numériques simples et intuitifs ; pour le dirigeant bénéficiaire d'un identifiant unique permettant de naviguer plus aisément d'un portail à un autre.

L'administration au quotidien : faciliter les démarches relatives à l'emploi et la gestion de salariés, bénéficiaire d'informations à jour sur les droits et les devoirs des dirigeants ou des bénévoles des associations, bénéficiaire d'un accompagnement pour les démarches administratives.

Subvention et moyens financiers : faciliter les démarches de demande de subvention, bénéficiaire d'un accompagnement pour connaître les moyens (surtout financiers) de réaliser les projets de mon association, accélérer le processus de mise en paiement d'une subvention suite à son attribution, privilégier des financements en conventions pluriannuelles

Autres :

Avoir un interlocuteur avec l'État pour obtenir une subvention étatique en tant qu'association nationale

A la question : Avez-vous des solutions de simplification à proposer ? il a été suggéré d'avoir un interlocuteur unique pour établir un contact régulier

3ième partie de ce rapport : Le projet associatif

Le projet associatif UFUTA ambition 2024 se poursuit même si nous rencontrons des difficultés dans nos échanges avec vous.

Au cours de cette AG, nous aborderons plusieurs points relatifs à ce projet et nous souhaitons des échanges afin de mesurer l'importance que revêt le projet associatif de l'UFUTA.

- ⇒ La politique de communication ascendante et descendante
- ⇒ La problématique du salariat des intervenants
- ⇒ La mise en place des délégués régionaux
- ⇒ La problématique du partage des cours en visio conférence.

Je ne développe pas ces points qui sont à l'ordre du jour afin de ne pas surcharger ce rapport moral, ces points donneront lieu à des échanges que j'espère constructifs dans cette AGO.

4ième et dernière partie de ce rapport : Recherche et prix

Le Prix de la recherche a été décerné l'an dernier et nous aurons l'occasion d'écouter le professeur qui a dirigé la recherche des lauréats de l'ULSG, Mme d'Hélène SOLIGNAC SAINT CERNIN cet après-midi pour une conférence des plus intéressante sur le Bol d'Or. J'invite donc chacun ici présent à rester après la pause méridienne.

Il est déjà temps de penser au prix de la recherche 2026 et je lance un appel, au nom du comité scientifique à tous les adhérents de vos structures qui se passionnent pour tel ou tel sujet et qui peuvent concourir à ce prix. Je compte sur vous pour transmettre cet appel.

Les Chardons 2024 sont l'an prochain et le CA de l'UFUTA, après appel à candidature a confié la tâche d'organisation à l'UTL34 qui aura le plaisir de vous recevoir à Sète ville de nombreux artistes qui y sont nées ou sont venus y vivre citons Brassens, Paul Valery, Pierre Vassiliu, Alain Campos

Je vous rappelle que vous avez jusqu'au mois de mars 2024 pour faire parvenir à l'UFUTA le DVD dans la catégorie à laquelle vous participez. Il y a 5 catégories :

Photo, cinéma et diaporama : **La nature menacée**

Théâtre : **Le théâtre de Boulevard** (Attention aux droits d'auteur)

Chants : **Chants remarquables de nos régions**

Musique : **Musique Lyrique**

Les plumes 2023 dont nous avons modifié le règlement pour intégrer 2 nouvelles catégories :

Le Pamphlet humoristique et ma Bande dessinée.

Je tiens à souligner la qualité des ouvrages reçus pour participer à ce concours et adresse les plus vives félicitations à tous les candidats. Je ne dévoile pas les résultats du concours, je laisse le soin à nos deux co-présidents du comité scientifique de le faire.

Pour conclure ce rapport moral, je tiens à remercier tous les administrateurs et personnes qualifiées pour leurs disponibilités et leur implication dans le pilotage de notre Union. L'an prochain le mandat de tous les administrateurs arrivera à son terme et le CA devra être renouvelé. J'invite chaque structure à penser à proposer un administrateur, il est important que le CA bénéficie de sang neuf pour apporter un regard nouveau sur tous les sujets.

Je vous invite à constater avec moi que ce rapport moral est conforme à l'objet social de notre Union et respecte en tout point ses statuts.

Annexe 2 : Liste des structures à jour de cotisation pour l'AGO 2023

Commune	Libellé	Adhérents	Commune	Libellé	Adhérents
AGDE	UTL	1 050	AMIENS	IUTA	0
ANGERS	UATL	2 566	AURILLAC	UIA	426
AUXERRE	UTB	125	BEAUSOLEIL	UVB	259
BESANCON	UTL	2 100	BLOIS	UTL	252
BOULOGNE / MER	UTA	233	CHAMBERY	UTL	429
CRETEIL	UIA	1 475	DINARD	UDTLS	Disp
EAUBONNE	CTR	241	EVRY ESSONNE	UTLe	2 272
GAP	UTL	650	LE MANS	UTL	1 844
LIMOGES	UTA	448	MAYENNE	UTL	592
MELUN	UIA	594	NICE	UNIA	1 309
NÎMES	Cadref	2 455	ORLEANS	UTL	1 030
POITIERS	UIA	658	SAINT GERMAIN	UTL	473
SAINT NAZAIRE	UIA	1 801	SAUMUR	STL	299
TOULON	UTL	100	TOULOUSE	U3A	584
			TOTAL	27	25 065

Annexe 3 : Rapport financier du Trésorier

Le rapport financier concerne l'exercice comptable du 1^{ier} septembre 2021 au 31 août 2022.

1° Résultats de l'exercice – Les produits

Éléments	Réalisé 2021-2022	Budget Prévisionnel	Écart	Rappel Réalisé 2019-2021
PRODUITS				
Cotisations, adhésions	11 859,50	12 500,00	- 640,00	22 751,80
Produits financiers	252,25	100,00	+152,25	449,52
Reprise sur Provision				
TOTAL PRODUITS	12 111,75	12 600,00	- 488,25	23 201,42

2° Résultats de l'exercice – Les Charges

Éléments	Réalisé 2021 -2022	Budget Prévisionnel	Écart	Réalisé 2019 -2021
CHARGES				
Cahier, bulletin, actes Assises	999,53	900,00	- 99,53	1 281,88
Comité scientifique et Prix	2 236,48	0,00	- 2 236,48	
Administration	860,21	400,00	- 460,21	523,28
Services bancaires	161,75	90,00	- 71,75	300,52
Assurance	109,70	110,00	+ 0,30	225,32
Autres Charges				
AG et Assises	7 861,10	4 700,00	- 3 161,10	
Fonctionnement statutaire		1 000,00	+ 1 000	2 228,86
Autres réunions				709,50
Journée des dirigeants				
Aides aux projets		2 600,00	+ 2600,00	2 000,00
Salaire informaticien	2 898,00	2 800,00	- 98,00	2 038,70
TOTAL CHARGES	15 126,77	12 600,00	- 2 526,77	9 308,86

Compte de résultat de l'exercice (synthèse)

Éléments	Réalisé 2021-2022	Budget	Écart	Réalisé 2019-2021
TOTAL PRODUITS (€)	12 111,75	12 600,00	- 488,25	22 751,80
TOTAL CHARGES (€)	15 126,77	12 600,00	- 2 526,77	9 308,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (€)	- 3 015,02			+ 13 893,36

L'exercice comptable 2021-2022 fait apparaître une perte de **3 015,02€**.

3° Bilan au 31 août 2022

Actif		Passif	
Éléments	Montant (€)	Éléments	Montant (€)
LIVRET A	50 701,87	Réserves	61 969,72
Compte courant SG	8 252,83	Résultats 2021 -2022	- 3 015,02
TOTAL ACTIF	58 954,70	TOTAL PASSIF	58 954,70

Le Président demande l'accord de l'AGO pour prélever sur les réserves afin de résorber ce déficit. Après prélèvement les réserves seraient de **58 954,70 €**

Annexe 4 : Budget en cours d'exécution

Charges	Montant en €	Produits	Montant en €
Communication	0,00	Adhésions	12 132,50
Recherche	108,31	Produits financiers	698,01
Administration	341,61		
Fonctionnement	1 442,00		
Actions UFUTA	5 930,94		
A prévoir (certain)	4 287,31		
Bénéfice estimé	720,34		
Total charges	12 110,17	Total Produits	12 830,51

Quelques observations :

Les éléments qui figurent dans ce budget sont au 8 juin 2023, les résultats sont donc estimés mais proches de la réalité.

Certaines charges sont à venir de manière certaines (ligne à prévoir), il en est ainsi du salaire de notre web master, du coût de cette AG et du CA (hôtel + repas) même si les montants sont estimés à l'heure où est préparé ce budget.

Annexe 5 : Budget prévisionnel 2023-2024

Dépenses		Recettes	
Eléments	Montants	Eléments	Montants
Communication	1 000,00 €	Cotisations	12 000,00 €
Recherche	800,00 €	Intérêts	1 500,00 €
Administration	600,00 €		
Fonctionnement	2 200,00 €		
Actions UFUTA	8 900,00 €		
Projet Ambition 2024	8 000,00 €	Prélèvements/Fonds de réserve	8 000,00 €
Total	21 500,00 €	Total	21 500,00 €